



**ECONOCOM GROUP SA**

**Rapport du commissaire dans le cadre de la  
transformation d'une société en Société  
Européenne en application de l'article 777 du Code  
des sociétés**

Le 10 novembre 2015

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION D'UNE SOCIETE EN SOCIETE EUROPEENNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 777 DU CODE DES SOCIETES**

---

### **1. Description de l'opération envisagée**

Le conseil d'administration d'Econocom Group SA (la « Société »), dont le siège social est établi 5 Place du Champs de Mars, 1050 Bruxelles et portant le numéro d'entreprise 0422.646.816 propose la transformation de la Société.

En vertu de l'article 776 du Code des sociétés, le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un état résumant la situation active et passive de la Société, arrêté à une date ne remontant pas à plus de trois mois par rapport à l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la proposition de transformation. Par ailleurs, le conseil d'administration est responsable, en vertu de l'article 778 du Code des sociétés, de l'établissement d'un rapport spécial justifiant la proposition de transformation et auquel sera joint l'état résumant la situation active et passive de la Société dont question ci-dessus.

Nous avons pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration dans lequel la proposition de transformation est justifiée comme suit :

*L'adoption par la Société du statut de société européenne sera en adéquation avec sa présence géographique, ses clients internationaux et les ambitions du groupe affichées dans son plan Mutation 2017. En effet, le groupe Econocom a, depuis sa création, une dimension internationale, principalement européenne. Le groupe ambitionne d'être un acteur européen de référence dans le domaine des services numériques aux entreprises ; il accompagne ses grands clients européens dans leur transformation digitale. Le conseil d'administration souhaite ainsi refléter la nature européenne du groupe dans la forme juridique de la Société.*

### **2. Description de la mission**

Le conseil d'administration d'Econocom Group SA a chargé PwC Réviseurs d'Entreprises scrl, en sa capacité de commissaire, représenté par Damien Walgrave, réviseur d'Entreprises, d'établir un rapport sur la situation active et passive présentée à l'Assemblée Générale dans le cadre de la proposition de transformation de la Société en une Société Européenne, en application de l'article 777 du Code des sociétés.

Les articles 776 et 777 du Code des sociétés reprennent les dispositions suivantes dans le cadre de la transformation d'une société:

Art. 776:

*« Préalablement à la transformation, est établi un état résumant la situation active et passive de la société, arrêté à une date ne remontant pas à plus de trois mois.*

*Lorsque dans des sociétés autres que les sociétés en nom collectif et les sociétés coopératives à responsabilité illimitée, l'actif net est inférieur au capital social repris dans l'état précité, l'état mentionnera en conclusion le montant de la différence.*

*Dans les sociétés en nom collectif et les sociétés coopératives à responsabilité illimitée, cet état indique quel sera le capital social de la société après sa transformation. Ce capital ne pourra être supérieur à l'actif net tel qu'il résulte de l'état précité. »*

Art. 777.

*« Le commissaire ou, lorsqu'il n'y a pas de commissaire, un réviseur d'entreprises ou un expert-comptable externe désigné par l'organe de gestion ou, dans les sociétés en nom collectif et les sociétés coopératives, par l'assemblée générale, fait rapport sur cet état et indique notamment s'il y a eu la moindre surestimation de l'actif net.*

*Si, au cas visé dans l'article 776, alinéa 2, l'actif net est inférieur au capital repris dans l'état résumant la situation active et passive de la société, le rapport mentionnera en conclusion le montant de la différence. »*

Nous avons basé nos travaux sur la Norme relative au rapport à rédiger à l'occasion de la transformation d'une société dont la responsabilité est limitée, telle qu'édictée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ce norme exige que:

- Nous identifions l'opération projetée relative à transformation de la forme juridique de la Société;
- Nous effectuons des travaux pour évaluer s'il n'y a pas eu de surévaluation de l'actif net de la Société (càd le capital, les primes d'émissions, les plus-values de réévaluation, les réserves, le bénéfice ou la perte reportée ainsi que les subsides en capital). Notre programme de travail est orienté vers la vérification des surévaluations éventuelles des rubriques d'actif ainsi que des sous-évaluation des provisions pour risques et charges et de dettes, partant du principe de matérialité en vue de modifications éventuelles des rubriques;
- Nous vérifions la situation active et passive, y compris la confirmation des soldes des comptes repris dans la situation active et passive;
- Nous examinons le respect des dispositions légales et statutaires en relation avec l'opération projetée (loi comptable, Code des sociétés et statuts), qui pourraient avoir un effet sur la bonne exécution de l'opération de transformation de forme juridique de la société;
- Nous examinons le rapport spécial de l'organe de gestion;
- Le cas échéant, nous faisons mention dans notre rapport des événements postérieurs à la date de clôture de la situation active et passive, constatés au cours de nos travaux, qui peuvent avoir un effet significatif soit sur la présentation de la situation active et passive soit sur le montant de l'actif net;
- Nous effectuons suffisamment de travaux pour nous permettre de conclure que l'état résumant la situation active et passive forme une base raisonnable pour le calcul de l'actif net. Notre conclusion sur l'actif net contiendra notre avis sur l'absence de toute surévaluation de l'actif net, en dehors du principe de matérialité; et
- Nous évaluons si l'actif net est supérieur au capital social minimum prescrit par le Code des sociétés.

L'étendue de cette mission est moindre que l'étendue des travaux de contrôle des comptes annuels.

### **3. Travaux effectués**

Lors de l'exécution de nos travaux, nous avons pu nous appuyer sur le système comptable que nous avons estimé être approprié pour les besoins de notre mission afin de nous forger une opinion sur la description et l'évaluation des éléments constitutifs de l'état résumant la situation active et passive.

Cet état découle sans addition ni omission de la balance des comptes. La présentation de cet état est conforme à la structure des comptes annuels établis conformément au référentiel comptable applicable. Les règles d'évaluation appliquées sont conformes au référentiel comptable applicable et toutes les corrections de valeur ont été apportées à la date de la clôture de la situation active et passive en manière telle que l'état forme une base raisonnable pour le calcul de l'actif net.

Nous n'avons pas connaissance d'événements qui se sont produits après le 30 septembre 2015, date de la situation active et passive, et qui pourraient avoir un effet significatif sur la présentation de la situation active et passive, sur le montant de l'actif net, ou sur la décision qui doit être prise par l'assemblée générale.

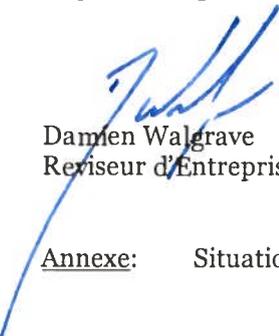
### **4. Conclusion**

Nos travaux ont eu notamment pour but d'identifier toute surévaluation de l'actif net mentionné dans la situation active et passive au 30 septembre 2015 dressée par le conseil d'administration de la Société. Ces travaux effectués conformément à la Norme relative au rapport à rédiger à l'occasion de la transformation de la société, telle qu'édictée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, n'ont pas fait apparaître la moindre surévaluation de l'actif net. L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée pour un montant de 286.282 milliers d'EUR n'est pas inférieur au capital social de 120 milliers d'EUR, le capital minimum de la société vers laquelle la Société se transforme.

Ce rapport vise exclusivement à rencontrer les exigences de l'article 777 du Code des Sociétés et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Sint-Stevens-Woluwe, le 10 novembre 2015

Le commissaire  
PwC Réviseurs d'Entreprises Scrl  
Représentée par



Damien Walgrave  
Réviseur d'Entreprises

Annexe: Situation active et passive de la Société Econocom Group SA au 30 septembre 2015

## Bilan non consolidé

### Econocom Group

(en milliers d'euros)		30/09/2015	31/12/2014
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>665.982</b>	<b>652.518</b>
I.	Frais d'établissement	2.079	1.818
II.	Immobilisations incorporelles	141	245
III.	Immobilisations corporelles	45	50
	A. Terrains et constructions	0	0
	B. Installations, machines et outillage	23	28
	E. Autres immobilisations corporelles	23	23
	F. Immobilisations en cours	0	0
IV.	Immobilisations financières	663.717	650.405
	A. Entreprises liées	662.969	649.998
	1. Participations	506.578	493.607
	2. Créances	156.391	156.391
	C. Autres immobilisations financières	748	407
	1. Actions et parts	742	401
	2. Créances et cautionnements en numéraire	6	6
<b>Actifs Circulants</b>		<b>92.935</b>	<b>38.918</b>
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	9	17
	A. Stocks	9	17
VII.	Créances à un an au plus	53.303	29.865
	A. Créances commerciales	7.091	27.170
	B. Autres créances	46.212	2.695
IX.	Placements de trésorerie	39.445	8.985
	A. Actions propres	38.957	8.701
	B. Autres placements	489	283
X.	Valeurs disponibles	152	38
XI.	Comptes de régularisation	26	13
<b>Total de l'actif</b>		<b>758.917</b>	<b>691.436</b>

## Bilan non consolidé

### Econocom Group

(en milliers d'euros)		30/09/2015	31/12/2014
<b>Capitaux propres</b>		<b>286.282</b>	<b>299.985</b>
I.	Capital	21.564	21.564
	A. Capital souscrit	21.564	21.564
II.	Primes d'émission	172.426	188.568
III.	Plus-values de réévaluation	2.520	2.520
IV.	Réserves	41.531	11.275
	A. Réserve légale	2.156	2.156
	B. Réserves indisponibles	38.957	8.701
	1. Pour actions propres	38.957	8.701
	D. Réserves disponibles	418	418
V.	Bénéfice reporté	45.803	48.903
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2.439</b>	<b>27.155</b>
<b>Provisions et impôts différés</b>		<b>13.702</b>	<b>13.289</b>
VII.	A. Provisions pour risques et charges	13.702	13.289
	4. Autres risques et charges	13.702	13.289
<b>Dettes</b>		<b>458.933</b>	<b>378.162</b>
VIII.	Dettes à plus d'un an	381.221	281.157
	A. 2. Emprunts oblig. non sub.	276.721	176.657
	4. Etablissements de crédit	0	0
	5. Autres emprunts	104.500	104.500
IX.	Dettes à un an au plus	77.581	96.981
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.257	2.625
	Emprunts oblig. non sub.	5.257	2.625
	B. Dettes financières	67.703	80.404
	1. Etablissements de crédit	0	126
	2. Autres emprunts	67.703	80.278
	C. Dettes commerciales	2.124	11.461
	1. Fournisseurs	2.124	11.461
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1.946	830
	1. Impôts	1.349	230
	2. Rémunérations et charges sociales	596	600
	F. Autres dettes	553	1.661
XII.	Comptes de régularisation	131	23
<b>Total du Passif</b>		<b>758.917</b>	<b>691.436</b>